

N°CC2007.1/07

OBJET : **Habitat** - Garantie communautaire pour le service des emprunts PLA-I construction et foncier sur l'opération « Ilot Anatole France » à Limeil-Brévannes pour un montant de 711 947 €. : approbation des nouvelles conditions proposées par la CDC .

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1 et suivants, et L 2252-1 et L 2252-2 relatifs aux garanties d'emprunts ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L 312-3, L 441-1, R 312-8 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°CC2006.2/23 du 29 mars 2006 approuvant le projet de convention d'aide financière et de garanties d'emprunts à intervenir avec l'Office de l'Habitat Social d'Alfortville (OHSA) pour la construction de 58 logements PLUS et 10 logements PLAI, programmés sur l'îlot Anatole France à Limeil-Brévannes ;

VU l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;

VU l'article 2021 du Code civil ;

CONSIDERANT que les nouvelles mesures de soutien au logement social mises en place fin novembre par la CDC et relatives notamment à la baisse de 0,5% des prêts PLA I ne peuvent s'appliquer qu'aux prêts sans préfinancement ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour les emprunts PLAI que l'OHSA se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour un montant global de 711 947 euro.

ARTICLE 2 : **PRECISE** que les caractéristiques des prêts PLAI consentis par la Caisse des dépôts et consignations au titre de la réalisation de 10 logements PLAI sur l'îlot Anatole France à Limeil Brévannes sont les suivantes :

	PLAI construction	PLAI foncier
Montant du prêt	576 906 €	135 041 €
Echéances	annuelles	annuelles
Durée totale du prêt	40 ans	50 ans
Différé d'amortissement	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,75 %	2,75 %
Taux de progressivité annuel	0,5%	0,5%
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	en fonction de la variation du taux du livret A	en fonction de la variation du taux du livret A

Les taux d'intérêt indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération.

Ces taux sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués aux prêts seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ARTICLE 3 : **S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 : **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 : **HABILITE** le Président, ou son représentant, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer l'avenant à la convention du 29 mars 2006 à intervenir entre la Communauté et l'emprunteur.

FAIT A CRETEIL, LE QUATORZE FEVRIER DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA

Nom du document : CC_07_DELIB.doc
Répertoire : C:\Documents and Settings\msaiovici\Bureau\cc14fev2007
Modèle : C:\Documents and Settings\msaiovici\Application
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot
Titre : HABITAT : INTERVENTION DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DE LA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
EN FAVEUR DE L'AMELIORATION DU P
Sujet :
Auteur : avillant
Mots clés :
Commentaires :
Date de création : 24/01/2007 14:41:00
N° de révision : 6
Dernier enregistr. le : 27/02/2007 10:58:00
Dernier enregistrement par : mchereau
Temps total d'édition :1 Minute
Dernière impression sur : 27/03/2007 17:35:00
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages : 2
Nombre de mots : 593 (approx.)
Nombre de caractères : 3 264 (approx.)